

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

5

Total votants :

55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2023 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 16 mars 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 mars 2023 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Mohammed OULABBI à Catherine MAZELLIER
Isabelle ROCHE-LACOMBE à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF.

Conseiller ayant voix délibérative : Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

NOUVELLES DÉMARCHES POUR ENTRER DANS UNE OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT)

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Sur la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, une Commune bénéficie d'une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) : THIERS à travers le dispositif Action Cœur de Ville. Deux autres, COURPIERE et PUY-GUILLAUME, vont prochainement en bénéficier à travers Petites Villes de Demain.

L'ORT est un document contractuel traduisant une stratégie territoriale de revitalisation des centres-villes. Les priorités sont portées sur :

- L'intervention sur l'habitat ;
- La production de logements attractifs notamment pour les familles, adaptés pour les personnes âgées, à faible consommation d'énergie ;
- Le maintien de l'offre de commerces, de services et d'équipements ;
- La valorisation du patrimoine ;
- Le développement des mobilités.

Deux principes guident l'ORT :

- L'approche intercommunale des stratégies urbaines, commerciales et de l'habitat : le centre-ville au cœur du projet et le développement harmonieux de sa périphérie ;
- Un projet d'intervention coordonnée formalisé dans une convention.

Une direction de projet est nécessaire pour garantir la transversalité, la gouvernance et la fluidité de l'action publique.

L'ORT comprend :

- La stratégie de revitalisation, basée sur un diagnostic ;
- Le(s) secteur(s) d'intervention, dont obligatoirement le centre-ville ;
- La durée, période minimale de 5 ans recommandée ;
- Le plan d'actions ;
- Les engagements des partenaires, la gouvernance, l'animation, le pilotage, la coordination, l'évaluation des actions et l'association du public.

L'ORT a des effets juridiques en matière d'habitat, de commerce et d'aménagement. Les outils sont présentés en annexe.

Compte tenu de l'armature urbaine identifiée dans le SCoT, et conformément à la stratégie territoriale de Thiers Dore et Montagne, après le pôle principal de THIERS avec Action Cœur de Ville et les pôles relais de COURPIERE et PUY-GUILLAUME avec Petites Villes de Demain, il est proposé que les Communes suivantes entrent dans cette démarche d'ORT :

- LA MONNERIE LE MONTEL
- CELLES-SUR-DUROLLE
- SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- AUGEROLLES
- CHÂTELDON
- DORAT
- CHABRELOCHE

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de l'entrée des Communes suivantes souhaitant entrer dans une démarche d'ORT :

- LA MONNERIE LE MONTEL
- CELLES-SUR-DUROLLE
- SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- AUGEROLLES
- CHÂTELDON
- DORAT
- CHABRELOCHE

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 50

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55

Pour : 55

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

